

# ***La chronique ovine***

## **Un passage canadien pour faciliter la circulation**

Le passage canadien peut être en bois ou en métal s'il est destiné aux véhicules légers. Il n'est pas obligatoire que les éléments soient de section circulaire, ni qu'ils puissent tourner autour de leur axe. Il est en revanche essentiel de réaliser un écartement suffisant entre les éléments (8 à 10 cm) afin que les animaux n'y posent pas leurs pattes. La distance minimum entre la première et la dernière traverse doit au moins atteindre 1,7 m afin que les animaux ne sautent pas cet obstacle. Par peur du vide, les brebis ne franchissent pas la claire voie posée sur une fosse d'au moins 50 cm de profondeur.

### **Un fond de fosse bétonnée ou sur terre battue**

Pour permettre l'écoulement des eaux, il convient de prévoir une pente faible de la fosse (6%), évacuée ensuite par une buse ou un drain. En matière de localisation, il est préférable de poser un passage canadien en dérivation du chemin principal et de conserver le chemin initial pour les animaux. Et il vaut mieux éviter de le placer sur un chemin en pente. Enfin, le curage de la fosse est indispensable si elle est en terre battue. La solidité de l'équipement est à vérifier au minimum une fois par an.

Des plans de passages canadiens pour les véhicules et les piétons sont disponibles sur la page WEB Equiplnnovin que vous trouverez sur les sites [www.idele.fr](http://www.idele.fr) et [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr)



Photo semaine 17-24

Légende : Les éléments doivent être démontables pour un éventuel curage de la fosse

CP : CA 71

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)

*Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire*